

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 septembre 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES JEUNES

LE CENTRE DE FORMATION KATIMAVIK—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, dimanche dernier paraissait dans le journal *La Presse* un article concernant le centre de formation Katimavik. Brusquement sevré des fonds publics par le gouvernement conservateur, Katimavik a été réduit à l'autofinancement pour poursuivre les activités d'une base récréative située aux abords de Montréal. Les activités de ce qui jadis fut un des projets les plus populaires au Canada chez les jeunes sont donc depuis deux ans réduites au stade d'ultime survie.

Pourtant les responsables de Katimavik affirment que le budget d'opération de 19 millions de dollars dont ils disposaient sous le régime libéral pourrait être réduit à 15 millions de dollars et, ainsi, ils arriveraient à faire voyager 150 groupes de 12 jeunes à travers le Canada, à les nourrir et à les loger pendant trois stages de trois mois.

Même s'il semble que le secteur privé est prêt à faire sa part, les hommes d'affaires pensent avec raison que le gouvernement doit d'abord participer au financement du programme.

Il est stupéfiant et un peu déroutant de constater qu'alors que le gouvernement conservateur a brusquement coupé les vivres à ce programme, plusieurs pays de l'OCDE s'en inspirent pour créer des projets semblables.

Les conservateurs ont trompé les jeunes Canadiens en leur laissant entendre qu'ils créeraient un programme de remplacement de Katimavik alors que, après deux ans, rien n'a encore été annoncé.

Katimavik fut jadis qualifié d'université de la vie. Malheureusement, les jeunes Canadiens ont été brusquement mis au fait que le gouvernement conservateur ne voulait rien entendre, rien savoir de ce type d'éducation.

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE INTERNATIONAL SUR DES
MESURES RÉGLEMENTAIRES POUR LA PROTECTION DE LA
COUCHE D'OZONE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je tiens à féliciter les pays qui ont réussi à conclure un protocole international sur des mesures réglementaires pour la protection de la couche d'ozone.

• (1405)

Au début du mois, à Montréal, le Canada, représenté par le ministre de l'Environnement (M. McMillan), et 50 autres pays, ainsi que la Communauté économique européenne, ont conclu le protocole de Montréal sur les substances qui détruisent la couche d'ozone.

Dans le cadre de cette entente, on prévoit réduire de moitié sur une période de dix ans la production de 1986 de chlorofluoroalcanes. Ce produit chimique est responsable de la destruction de la couche d'ozone qui protège la terre des rayons ultraviolets du soleil, qui sont dangereux.

Ce n'est pas rien que de parvenir à conclure une telle entente entre un aussi grand nombre de pays ayant des besoins économiques, une production et des obligations différentes. Le Canada s'est distingué par le rôle important qu'il a joué dans cet exploit. Même si nous ne produisons que de 2 à 3 p. 100 de la production mondiale de chlorofluoroalcanes, nous avons insisté auprès des autres pays pour essayer de résoudre le problème de la destruction de la couche d'ozone. Je félicite le ministre de l'Environnement et toute la délégation canadienne pour le rôle marquant qu'ils ont joué, non seulement en prenant l'initiative mais aussi en menant l'entreprise à bien.

* * *

[Français]

LA COUPE CANADA

LA QUALITÉ DES ÉQUIPES EN PRÉSENCE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique et de tous nos commettants, je voudrais remercier sincèrement les équipes qui ont participé à la Coupe Canada . . .